

Retranscription à l'identique de la copie remise par la/le candidat·e

MEILLEURE COPIE

Concours interne

ÉDUCEATEUR·RICE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL·E DE 2^E CLASSE TERRITORIAL·E

Session 2020

ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

Éducateur des APS
Service des sports

le 21 janvier 2020

À l'attention de Monsieur le Maire,

objet : sport-santé sur ordonnance.

Le sport est de nos jours très important dans la vie de tous les jours que ce soit pour une passion mais aussi pour la santé. Ces deux aspects sont très complémentaires et des lois sont mises en place au fur et à mesure. En effet, c'est grâce à l'activité physique et sportive que nous avons une bonne santé.

En parallèle, nous pouvons nous interroger sur l'évolution de ces lois et ainsi établir ce qui a été mis en place réellement ou si des choses sont à améliorer pour de meilleures conditions de vie. C'est ce que la commune se propose de relever.

En première partie, il s'agira de résigner le contexte du sport-santé (I) et en seconde partie, nous verrons la méthodologie de création de projet pour ses habitants (II).

I : le sport-santé

À partir du décret du premier mars 2017, le sport s'est inscrit grandement dans la santé. En effet, la prescription du sport sur ordonnance a été mise en valeur et cela prend de plus en plus forme au sein des personnes et collectivités.

En premier lieu nous allons faire un état des lieux du sport santé (A) et en second lieu, l'évolution des moyens mis en place pour ce duo sport-santé (B).

A : état des lieux du sport santé.

Pour commencer, deux ans après la publication du décret dit sport-santé sur ordonnance, les dispositifs évoluent de façon inégale. En effet, cela se remarque bien que l'on soit dans une petite ou grande commune car les moyens et budgets sont différents les uns des autres.

En outre, nous constatons une nette évolution du nombre de maladies et pathologies qui comptabilise près de trente maladies comme le diabète, cancers et bien d'autres maladies. Sans se fier aux âges, les personnes atteintes de celles-ci peuvent être aussi bien jeunes qu'âgées.

De plus, il y a une très grande diversité des activités proposées comme le badminton, vélo, randonnées, exercices d'adresse, de force, d'endurance qui sont possibles toute l'année mais aussi de saison avec par exemple l'aviron ou le canoë. Celles-ci sont proposées par la ville et encadrées par des personnes agréées et compétentes. Ces acteurs peuvent être des masseurs, kinésithérapeutes, psychomotriciens et titulaires d'un diplôme d'État.

Enfin, il y a des thèmes qui peuvent être mis en œuvre comme le sport en entreprises, la nutrition, les maladies chroniques, pour sensibiliser les personnes mais aussi les aider comme par exemple la nutrition pour les personnes diabétiques de types 1 ou 2 et permettre une cohésion dans leur combat contre la maladie et avoir un bon équilibre alimentaire dans leur vie quotidienne. Pour cela, il y a un rôle très important des nutritionnistes, diététiciens et qui ont parfois la spécialité de diabétologue.

B : évolution des moyens mis en place

Tout d'abord, l'organisation mondiale de la santé (OMS) définit l'activité physique comme « tout mouvements corporels produits par les muscles qui requiert une dépense d'énergie ». En effet, celle-ci peut se faire en jouant, travaillant ou en accomplissant une tâche ménagère. De plus, d'après la loi du code de la santé de mars 2007, le médecin traitant peut prescrire une activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient pour une personne atteinte d'une affection de longue durée. C'est le cas par exemple pour les personnes porteuses de handicaps, qui sont sollicitées pour pratiquer la natation car contrairement à la course à pied, il n'y a pas de choc physique dans l'eau car l'eau porte les personnes à la surface.

De surcroit, le prix est un facteur très important pour les personnes de nos jours pour pratiquer une activité. Les communes proposent des activités encadrées, des fois gratuites mais souvent payantes pour avoir des bénéfices mais sont en concurrence avec des clubs ou associations de loi 1901 qui proposent des prix très concurrentiel. Par ailleurs, qu'il s'agisse ou non d'une maladie de la ALD ou non, des complémentaires santé proposent une prise en charge financière de séances d'activité physique, sous certaines conditions.

Ensuite, il y a des objectifs et un réel suivi de chaque personne qui est proposé au patient dans beaucoup de collectivités, ce qui permet de voir l'évolution du patient et de faire un bilan par semestre ou avec un autre délai. Il y a de plus en plus d'installations sportives qui sont construites et mis à disposition comme les gymnases, pôle-raquette, salle multisports et dont peuvent bénéficier toutes personnes à certaines conditions avec des personnes agréées. C'est ainsi que les éducateurs sportifs qualifiés sont de plus en plus sollicités pour encadrer d'après les lois du code du sport de 2004, les activités comme les randonnées, marche nordique.

Enfin, il y a une nette amélioration des capacités des fonctions locomotives, cérébrales et sensorielles chez les personnes qui pratiquent du sport régulièrement pour leur

santé. Les activités proposées permettent de se développer et d'avoir une sociabilité mais aussi de développer une cohésion de groupe pour les sports collectifs.

Pour conclure, nous pouvons dire qu'il y a une nette évolution du sport-santé mais ceci est des fois inégal en fonction de la taille du nombre d'habitants dans la commune. Cependant, les moyens mis en place évoluent et il faut compter sur les médecins et personnes compétentes pour les faire évoluer dans le bon sens et faire prendre conscience aux personnes des dangers qu'ils encourrent.

II : méthodologie de création de projet.

Pour créer un projet, il y a deux étapes bien distinctes à concevoir qui seront composées de plusieurs points à analyser. Pour cela, en premier lieu nous nous arrêterons sur la conception du projet (A) et en second lieu, il s'agira de la mise en œuvre du projet (B).

A : conception du projet

Pour la conception du projet il s'agit de définir les quatre points bien distincts les uns des autres.

Premièrement, il faut se référer aux communes avoisinantes pour ne pas reproduire les mêmes erreurs, s'ils ont menés le même projet, en terme de législation et d'organisation.

Deuxièmement, il s'agit de faire un diagnostic, c'est à dire de recueillir un maximum de caractéristiques pour les confronter au projet et ainsi le mener au mieux en terme de temps, lieux et le public visé.

Troisièmement, il faut que ce projet réponde à la méthode SMART afin que les objectifs soient spécifiques, mesurables, adapté à la situation et au contexte, réalisable et temporel. En effet, les objectifs opérationnels devront répondre à l'objectif général et seront tous bien définis auparavant.

Pour le quatrième point, un comité de pilotage devra être établit, c'est à dire l'ensemble des services ou personnes qui vont contribuer et s'assurer du bon déroulement de la mise en place de ce projet au sein de la commune. Je pense pour cela, à faire une liaison entre plusieurs services qui seront sollicités et auront un rôle bien précis à jouer tout au long de la mise en œuvre et de sa conception. Dans le cadre de la mise en place d'activités physiques pour les habitants de la commune, les services des sports seraient sollicités avec les maîtres nageurs pour les activités aquatiques comme pour l'aqua dance pour les personnes âgées mais aussi les éducateurs terriens pour les activités en salle comme le yoga ou l'activité multisports. Il peut y avoir une réelle transversalité des services comme le service sport qui sera important mais aussi technique pour l'installation des salles, du matériel, tout comme celui de la communication par la suite.

B : mise en œuvre du projet

Cette phase se compose elle aussi de quatre étapes bien spécifiques et distinctes et est très importante pour que le projet voit le jour.

Cinquièmement, un tableau de bord et un échéancier sera mis en place et à disposition pour que chaque personne ou service sache ce qu'il doit faire, en ayant une tâche bien précise, en indiquant la date, le délai mais aussi par quel moyen il peut y arriver. Il faudra aussi définir le lieu de celle-ci afin que le projet puisse avancer dans la continuité.

Chaque personne aura alors une action ou tâche qui lui est propre et bien spécifique pour qu'il puisse l'établir en temps voulu.

Sixièmement, il faudra juger et évaluer les moyens mis à disposition pour réaliser ce projet, que ce soit en terme de budget, finances, subventions mais aussi en terme de moyens humain que l'on peut s'appuyer comme les éducateurs d'une collectivité ou les moyens matériels en ayant en exemple l'accessibilité à une salle ou des tapis au sol. Les subventions peuvent être multiples et variées et les aides aussi, que ce soit par la caisse allocation familiale ou par le conseil général ou par la région. Plus le projet aura de l'ampleur, plus il y aura de subvention pour mettre en avant dans ce projet. Un tarif sera fixé et je pense qu'il faut faire un effort considérable pour impacter un maximum de personnes qu'ils soient atteints de maladies graves ou non. La santé doit se soigner par le sport et celui-ci peut permettre à ces personnes gravement malades, de se divertir et lutter contre ces cancers. Nous devons baisser le prix au minimum qu'ils soient résidents de la commune ou non. Nous allons pouvoir ainsi toucher plus de personnes, d'âges différents, générations différentes et aussi obtenir une subvention plus importante pour développer d'autres activités au fil du temps et promouvoir en même temps la politique sportive de notre ville.

Septièmement, il faudra établir une large communication au sein de la ville et alentours comme indiquer les activités mis en avant dans la commune à travers des flyers, site internet, réunions et catalogue de la ville. Le service communication sera alors fort sollicité pour promouvoir celles-ci mais aussi pour la cohésion et coopération des services de santé et prévention avec des personnes de santé de la ville comme les médecins, kinésithérapeutes afin qu'ils proposent et prescrivent des activités physiques et sportives aux patients.

Dernièrement, il s'agit de l'évaluation du projet afin de définir les critères et évolution du projet dans les moyens et courts termes et prévoir de renouveler l'action avec par la suite de plus en plus d'actions encadrées avec des horaires bien spécifiques en prenant en compte les pathologies des personnes, de leurs âges, leurs capacités physiques et conditions physiques et leur vie au quotidien.

Pour conclure ce rapport, nous pouvons constater qu'il y a une véritable évolution exponentielle au fil des années depuis la loi du 1^{er} mars 2017, avec des activités de plus en plus inovantes, ludiques, qui permettent de conseiller sport et santé. Cependant, il y a des inconvénients qui sont multiples mais peuvent se résoudre comme le prix d'adhésion aux activités, les moyens mis en œuvre par rapport à cette loi et l'inégalité des moyens financiers ou matériels selon la taille de la commune. Le sport-santé est donc de nos jours très important peu importe que l'on ait une maladie ou non. Comme le disait Antoine de saint Exupéry, il faut retenir : « ce n'est point dans l'objet que réside le sens des choses, mais dans la démarche ».